

## Contrat d'action de prévention

**M. l'Adjoint JEANNIARD, Rapporteur :** La 14<sup>ème</sup> Commission propose au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer le contrat d'action de prévention à conclure avec l'État.

Cet acte définit les axes de travail et les projets retenus par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance qui seront financés par le Conseil National de Prévention de la Délinquance (CNPDP).

Pour l'année 1989, les orientations retenues sont les suivantes :

- étendre les actions d'animation en faveur des jeunes marginalisés,
- favoriser la réinsertion sociale des détenus,
- doter les structures de prévention d'outils d'évaluation efficaces.

Les projets pour lesquels un soutien financier de la Ville de Besançon et du Conseil National de Prévention de la Délinquance sont sollicités seront :

- mise en place et développement d'activités d'animation en direction des jeunes sur les quartiers de Planoise et Montrapon - Coût : 224 000 F - Part Ville : 113 000 F (inscrite au BP 1989) - Part CNPDP sollicitée : 20 000 F - le reste étant financé par des apports de la CAF (prestation de service),

- organisation de l'Opération Vacances dont le coût total -toutes dépenses confondues y compris frais de personnel permanent et d'entretien des bâtiments- s'élève à 550 000 F - Part Ville : 265 000 F (inscrite au BP 1989) - Part CNPDP sollicitée : 50 000 F - le reste étant financé par des apports de la CAF (subventions et prestations de service) et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,

- organisation d'un chantier de travaux au Fort de Chaudanne avec la participation exclusive de détenus - Coût de l'opération : 175 000 F - Part Ville (inscrite au BP 1989) : 90 000 F - Part CNPDP sollicitée : 30 000 F - le reste étant financé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de la Justice.

Ce projet est conduit par l'Association Alternative-Chantiers.

- réalisation d'une étude / statistique sur la délinquance par le CREDEC sous réserve du financement par l'État. Coût total de l'opération : 100 000 F - Part Ville : 50 000 F (inscrite au BP 1989) - Part CNPDP sollicitée : 25 000 F - le reste étant financé par le Conseil Général,

- aide au programme d'équipement du GARE en matériel informatique - Coût total de l'opération : 150 000 F - Part Ville : 50 000 F - Part CNPDP sollicitée : 25 000 F - le solde étant apporté par le GARE.

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'ensemble de ces projets et à autoriser M. le Député-Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil National de Prévention de la Délinquance et à signer le contrat à intervenir avec l'État.

**Mme DUVERGET :** J'aimerais attirer votre attention sur le deuxième point de ce rapport.

Il s'agit d'une étude sur la délinquance par le CREDEC, c'est-à-dire l'Université de Franche-Comté. Lors de la commission formation professionnelle du 17 mai dernier, M. l'Adjoint JEANNIARD et l'ensemble des commissaires, dont moi-même, se sont montrés très réservés sur l'opportunité de cette étude, dont le coût, 100 000 F, leur a paru excessivement élevé, d'autant que la participation de l'État et du Conseil Général demeure hypothétique.

La majorité des membres de la commission a demandé que le contenu de cette étude soit révisé dans le sens, non pas d'une étude quantitative statistique, mais d'une étude qualitative qui débouchera sur les moyens de prévenir et de combattre la délinquance, seule question vraiment essentielle puisqu'en

fait les questions statistiques sont fournies par les éducateurs et les services de police. Dans l'attente d'une réponse de la part des sociologues de l'Université, le groupe «Une Ambition pour Besançon» demande le report de l'attribution de la subvention.

**M. JEANNIARD** : C'est ce que j'allais justement demander au Conseil Municipal, puisque j'ai proposé à la Commission qui s'est réunie la semaine dernière de réserver la réalisation de cette étude à l'accord du financement du Conseil National de la Prévention de la Délinquance. Si nous n'avons pas cette subvention, nous ne pourrions pas commander l'étude sur la délinquance à Besançon au CREDEC qui est un organisme de la Faculté des Sciences Humaines de Besançon.

En effet, j'ai reçu des personnes du CREDEC qui m'ont exposé les motifs de cette étude et j'ai jugé que d'une part cette étude coûtait relativement cher, d'autre part qu'elle ne nous offrait que des données quantitatives c'est-à-dire insuffisantes pour pouvoir effectuer une analyse qualitative. Pour l'étude qualitative, ils nous demandaient à peu près le même effort financier, à savoir 100 000 F supplémentaires. Je demande donc au Conseil Municipal de suivre l'avis unanime de la commission de surseoir à la décision de subvention de cette étude si nous n'obtenions pas la part du Conseil National de la Prévention de la Délinquance.

Par ailleurs, je dois vous informer que des contacts ont été pris téléphoniquement avec le Conseil National de la Prévention de la Délinquance pour savoir s'il subventionnait ce genre d'étude ; il nous a répondu qu'il en avait énormément à sa disposition et que maintenant il ne subventionnait plus de telles études.

**Mme DUVERGET** : Je voulais simplement demander à M. JEANNIARD qu'il ajoute à la réserve concernant le financement, la réserve concernant la modification du contenu de l'étude.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je crois que l'avis unanime de la commission, c'est ce que nous réservons cette subvention de 100 000 F ; nous aurons l'occasion d'y revenir, de plus l'étude devra être qualitative plus que statistique c'est bien ce que vous souhaitez.

**M. JEANNIARD** : Oui, au cas où on n'ait pas la part du Conseil National de la Prévention de la Délinquance...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On a de grandes chances de ne pas l'avoir !

**M. JEANNIARD** : A ce moment-là on réorientera les crédits.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : La réserve étant mise pour ce paragraphe, pour le reste, êtes-vous d'accord ?

**M. PINARD** : A propos de cette question, de caractère social, je voudrais qu'on rééquilibre un petit peu nos débats et vous donner une information qui me paraît importante : s'agissant du RMI, sur les 2 115 dossiers payés dans le Département à ce jour, il y en a 894 de Besançon, soit 42 %. Je pense que cela doit faire réfléchir.

Il a déjà été versé 3 millions de francs, soit la moitié de ce qu'avait rapporté l'impôt sur les grandes fortunes pour le dernier exercice où il fut prélevé.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci de cette information.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de surseoir à la réalisation par le CREDEC d'une étude sur la délinquance dans l'attente de la décision de subventionnement du Conseil National de Prévention de la Délinquance et adopte les autres propositions du rapport.